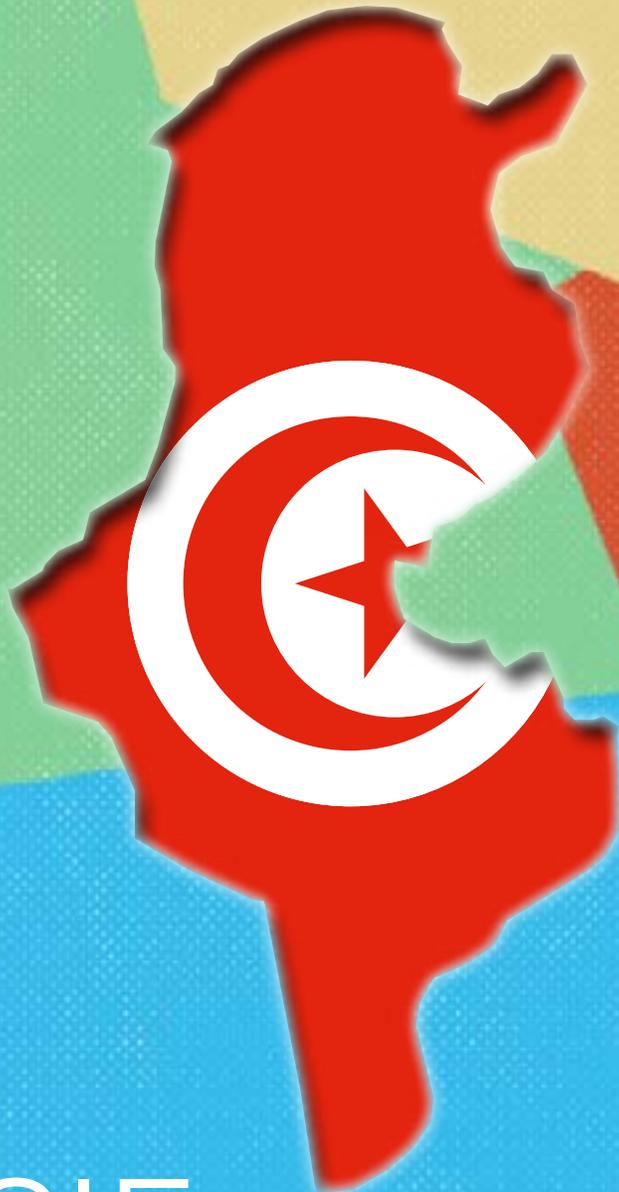


LONDA 2023

RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE



TUNISIE

Publié en avril 2024

Rapport produit par Paradigm Initiative

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous quelque forme que ce soit, à condition que les éditeurs soient dûment mentionnés et que l'œuvre soit présentée sans aucune distorsion.

Droits d'auteur © 2024 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org

2

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Creative Commons Attribution 4.0 Internationale (CC BY 4.0)
ISBN: 978-978-789-359-3

CRÉDITS

Rapport de Pays:
Yosr Jouini

Équipe éditoriale:
'Gbenga Sesan
Dr. Margaret Nyambura Ndung'u
Nnenna Paul-Ugochukwu
Thobekile Matimbe

Traducteur:
Paper Bag Africa

Rédacteur de copie:
Dr. Mouhamed Diop

Conception et mise en page:
Kenneth Oyeniya



Tunisie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport évalue le paysage numérique de la Tunisie, en soulignant les progrès et les défis en matière d'accès à l'internet, de liberté d'expression, de protection de la vie privée et de cybersécurité. La méthodologie employée a consisté en une approche à multiples facettes, comprenant un examen approfondi des rapports gouvernementaux, des sources médiatiques, de la littérature existante et de l'analyse. Cette approche a combiné des méthodes empiriques et de recherche documentaire afin d'évaluer de manière exhaustive les aspects quantitatifs et qualitatifs des droits numériques et de l'inclusion dans le pays. En 2023, la Tunisie a connu des progrès notables dans l'expansion de l'accès à l'internet et des projets de connectivité, y compris des initiatives telles que le réseau national d'éducation, les essais d'internet par satellite, et les efforts pour combler les lacunes en matière de connectivité dans les zones mal desservies. Simultanément, les progrès des services numériques publics ont facilité l'accès à distance aux services administratifs. Malgré ces progrès notables en matière de connectivité et de projets de transformation numérique, des inquiétudes se font jour quant au déclin de la liberté d'expression et aux atteintes potentielles à la vie privée. Il est donc recommandé au gouvernement de donner la priorité à la transparence, de renforcer les cadres de protection des données et de

défendre la liberté d'expression. En outre, il est essentiel d'encourager la culture numérique et les efforts de collaboration entre les différentes parties prenantes en matière de cybersécurité. La société civile est invitée à défendre le droit à la vie privée et la protection des données et à promouvoir la culture numérique afin de donner aux citoyens les moyens de s'orienter dans un environnement numérique en constante évolution. Dans l'ensemble, ce rapport fournit une vue d'ensemble des avancées, des défis et des tensions dans le paysage des droits numériques en Tunisie.

Introduction

En 2023, la Tunisie, pays d'Afrique du Nord abritant une population de 12 millions d'habitants, poursuit son périple numérique, avec un taux de pénétration de l'internet de 79%.¹ À la fin du deuxième trimestre 2023, le taux de pénétration des données mobiles atteindra 93,5 %.² Selon l'Instance Nationale des Télécommunications (INT), 99,9% de la population tunisienne est couverte par un réseau mobile, utilisant les technologies de quatrième génération (4G), de troisième génération (3G), ou de deuxième génération (2G).

Le réseau 4G couvre notamment 94,9 % de la population.³ Ce rapport vise à capturer les dynamiques évolutives, les réalisations et les défis qui définissent le paysage numérique de la Tunisie en 2023.

¹ Simon Kemp, "Numérique 2023 : Tunisie", Data Reportal, 14 février 2023, <https://datareportal.com/reports/digital-2023-tunisia?rq=Tunisia>

² INTT, "Tableau de bord trimestriel TR2- 2023", INTT, 2023, <http://www.intt.tn/upload/files/Rapport-TR2-2023.pdf>

³ INTT, "Revue Internationale des Télécommunications Positionnement international de la Tunisie en 2020", INTT, 2020, <http://www.intt.tn/upload/files/RIT-2020.pdf>.

► Analyse du pays

Accès à l'internet et perturbations :

La Tunisie a un taux de pénétration de l'internet relativement élevé par rapport à d'autres pays. Toutefois, il est important de noter qu'il existe encore des disparités dans l'accès à l'internet au sein du pays. Selon une enquête sur l'inclusion numérique en Tunisie menée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), alors que les deux sexes interrogés affichent des scores très similaires parmi la population d'utilisateurs, le niveau d'inclusion numérique diffère le plus entre les individus en fonction de leur niveau d'éducation, de leur âge, du revenu du ménage et de l'habitat géographique.⁴ Suite au plan stratégique national "Tunisie numérique 2021-2025", diverses mesures réglementaires et projets d'infrastructure ont été lancés pour améliorer la connectivité internet dans toute la Tunisie.

En octobre 2023, une période d'essai de trois mois a débuté suite à un accord entre l'Agence nationale des fréquences tunisienne et la société américaine SpaceX. Cet accord a permis à SpaceX de fournir des services internet par satellite dans trois gouvernorats.⁵ Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la recherche de solutions techniques pour fournir des services internet à haut débit dans les zones dépourvues de réseaux de communication terrestres. Bien que les services internet par satellite soient déjà accessibles à certaines institutions économiques situées dans des endroits reculés, comme les sociétés pétrolières et industrielles dans les zones désertiques, l'élargissement de l'accès public peut réduire la fracture numérique entre les régions.⁶ D'autres efforts pour connecter les zones reculées ont consisté à étendre la couverture du projet "zones blanches" à 112 comtés supplémentaires, comme l'a annoncé le ministère des technologies de la communication en janvier 2023. La phase initiale, qui s'est achevée en avril 2022, a permis de connecter au réseau téléphonique et internet 164 écoles, 59 centres de santé de base et 180 000 habitants dans 94 zones mal desservies.⁷

Le réseau national de l'éducation, "Edunet 10", a également été lancé en 2023 pour connecter 3 307 établissements d'enseignement et 1,5 million d'étudiants à l'internet à fibre optique à haut débit, avec un budget dépassant 132 millions de dinars tunisiens (plus de 43 millions de dollars américains). Cette initiative contribuera au développement de l'infrastructure numérique nationale, en étendant le réseau de fibre optique à haut débit d'environ 10 %, améliorant ainsi la qualité du service et répondant aux exigences du ministère de l'éducation en matière de services numériques.⁸

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'adoption des technologies 5G et des systèmes IoT, la Tunisie est passée à la sixième version du protocole Internet. L'utilisation des adresses IPv6 a dépassé les 7% à la fin de l'année, marquant le pourcentage le plus élevé dans la

6

⁴ PNUD, "Indice d'inclusion numérique de la Tunisie - PNUD et MTC (2023) 3 / 196", https://www.undp.org/sites/g/files/zsk-gke326/files/2023-03/IIN_Full.pdf

⁵ Mosaïque FM, "Internet par "Starlink" en Tunisie...", Mosaïque FM, 29 septembre 2023 <https://www.mosaïquefm.net/amp/fr/actualite-high-tech-tunisie-monde/1194601/internet-par-starlink-en-tunisie>

⁶ Ministère des Technologies de la Communication, Communiqué de presse, Facebook, 2 octobre 2023 <https://www.facebook.com/MinistereTCTD/posts/pfbid02HEzr1FtfE7wsSontDsBhFukCv38PU6cYf8XUCWUZsEwpsg3oS44u52frdh6pdcRbl>

⁷ Agence Ecofin, "Tunisie : le ministère des Télécoms a engagé la seconde phase du projet de "couverture des zones blanches"", 31 janvier 2023 <https://www.agenceecofin.com/telecom/3101-105021-tunisie-le-ministere-des-telecoms-a-engage-la-seconde-phase-du-projet-de-couverture-des-zones-blanches>

⁸ Mosaïque FM, "Internet haut débit : Lancement du projet Edunet 10", 11 mars 2023 <https://www.mosaïquefm.net/amp/fr/actualite-high-tech-tunisie-monde/1143299/internet-haut-debit-lancement-du-projet-edunet-10>

région de l'Afrique du Nord.⁹ Le ministère des technologies de la communication a autorisé les trois principales sociétés de télécommunications à effectuer des tests avant le lancement commercial officiel du service 5G, désormais reporté à 2024.¹⁰ En ce qui concerne l'accessibilité financière, la Tunisie se classe au 119^e rang sur 237 pays pour le coût des données mobiles, avec un prix moyen de 1,28 \$ pour 1 Go de données.¹¹

Liberté d'expression en ligne

La Tunisie a connu un déclin notable de la liberté d'expression au cours des dernières années. En 2023, les organisations de défense des droits de l'homme et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont exprimé leur inquiétude quant à l'érosion de la liberté d'expression en Tunisie.¹² Malgré les appels de groupes de la société civile demandant la mise en œuvre du décret-loi 115 sur la liberté de la presse, qui s'aligne plus étroitement sur les normes internationales, les condamnations, les arrestations et les poursuites contre les journalistes, ainsi que les utilisateurs des médias sociaux, s'appuient toujours sur des dispositions du Code pénal, du code des télécommunications et du décret-loi n° 2022-54. En mai 2023, le journaliste Khalifa Guesmi a été condamné à cinq ans de prison par la cour d'appel de Tunis pour un article relatant l'arrestation d'un groupe de personnes soupçonnées de terrorisme, publié sur le site de Mosaïque FM.

Cette condamnation représente la plus longue peine d'emprisonnement jamais prononcée contre un journaliste en raison de sa profession depuis l'indépendance, comme l'a indiqué le Syndicat national des journalistes tunisiens.¹³ De nombreux utilisateurs de médias sociaux et critiques des autorités ont également été poursuivis en vertu du décret-loi n° 2022-54, qui prévoit des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans pour la diffusion de fausses nouvelles, entre autres infractions liées à la liberté d'expression. Selon le Syndicat national des journalistes tunisiens, plus de 20 procès sont en cours contre des journalistes sur la base du décret-loi n° 54 depuis son adoption en septembre 2022.¹⁴ Les groupes nationaux de défense des droits de l'homme ont exhorté le Parlement tunisien à rejeter le décret-loi n° 54 et ont appelé à une campagne nationale pour en suspendre l'application.¹⁵

Les efforts d'intimidation des dissidents et des critiques en ligne sont omniprésents. En février 2023, Noureddine Boutar, directeur de Mosaïque FM, une station de radio privée très présente sur Internet, a dû répondre à de nombreuses questions sur le financement et la position éditoriale de la station lorsqu'il a été appréhendé pour blanchiment d'argent et détenu pendant plus de trois mois avant d'être libéré sous caution et de faire l'objet d'une interdiction de voyager.¹⁶ En septembre 2023, le caricaturiste Taoufik Omran a été arrêté pour être interrogé après avoir publié deux caricatures satiriques du chef du gouvernement sur sa page Facebook.¹⁷ Outre les poursuites

⁹ APNIC, "Use of IPv6 for Tunisia (TN)", <https://stats.labs.apnic.net/ipv6/TN?o=cXBw30x1r1>

¹⁰ Mosaïque FM, "Nizar Ben Neji : La 5G déployée en 2024", Mosaïque FM, 28 novembre 2023, <https://www.mosaiquefm.net/amp/fr/actualite-high-tech-tunisie-monde/1215096/nizar-ben-neji-la-5g-deployee-en-2024>

¹¹ Cable.co.uk, "Worldwide mobile data pricing : Le coût d'un Go de données mobiles dans 237 pays", <https://www.cable.co.uk/mobiles/worldwide-data-pricing/#speed>

¹² Haut-Commissariat aux droits de l'homme, "Tunisie : Crackdown on media freedoms", ohchr, 23 juin 2023, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/06/tunisia-crackdown-media-freedoms>

¹³ Business News, "SNJT : la décision prononcée à l'encontre de Khalifa Guesmi est la plus élevée de l'histoire de la presse tunisienne", Businessnews, 16 mai 2023, <https://www.businessnews.com.tn/snjt-la-decision-prononcee-a-lencontre-de-khalifa-guesmi-est-la-plus-elevee-de-lhistoire-de-la-presse-tunisienne.520.129194.3>

¹⁴ Zeineb Ben Ismail, "En Tunisie, le décret 54 veut faire taire les voix de l'opposition", Inkyfada, juillet 2023 <https://inkyfada.com/fr/2023/07/18/decret-54-opposition-tunisie/>

¹⁵ Article 19, "Tu "Nisia : Le gouvernement doit abandonner sa politique d'atteinte à la liberté de la presse", Article 19, 11 avril 2023, <https://www.article19.org/resources/tunisia-government-drop-policy-of-undermining-press-freedom/>

¹⁶ AP News, "Un tribunal tunisien libère de prison un éminent directeur de radio", AP News, 25 mai 2023, <https://apnews.com/article/tunisia-radio-director-released-bail-prison-d1aa144a4118086b446a13e671e98a8b>

¹⁷ Article 19, "Tunisia : Drop prosecution of cartoonist Taoufik Omran", Article 19, 25 septembre 2023, <https://www.article19.org/resources/tunisia-drop-prosecution-of-cartoonist-taoufik-omran/>

et les arrestations, les critiques et les groupes vulnérables ont été continuellement ciblés par des campagnes de diffamation et d'intimidation en ligne. Une étude de l'ONU Femmes sur la violence à l'égard des femmes et des filles a révélé que 54 % des utilisatrices d'Internet en Tunisie déclarent ne pas se sentir en sécurité en ligne.¹⁸ Dans son rapport annuel, l'unité de surveillance du syndicat national des journalistes tunisiens a documenté, de novembre 2022 à octobre 2023, 32 cas d'attaques ciblant des journalistes dans l'espace numérique, dont notamment 11 attaques sexistes visant à inciter et à déformer la réputation de femmes journalistes.¹⁹

Vie privée et surveillance

Le droit à la vie privée et à la protection des données personnelles est consacré par l'article 30 de la Constitution de 2022 et par la loi organique 2004-63 relative à la protection des données personnelles. Malgré ces garanties juridiques, le droit à la vie privée des Tunisiens reste vulnérable. Tout au long de l'année, la reconduction de l'état d'urgence a permis aux agences gouvernementales d'accéder aux appareils électroniques sans avoir besoin d'une décision de justice.²⁰ En outre, l'adoption du décret-loi 2022-54 à la fin de l'année 2022 a introduit des dispositions qui menacent le droit à la vie privée. En particulier, l'article 9 accorde aux forces de l'ordre le pouvoir d'accéder à de nombreuses données personnelles sur tous les appareils électroniques sans avoir besoin d'un mandat judiciaire. En outre, l'article 6 du même décret impose aux fournisseurs de télécommunications de conserver, pendant une période minimale de deux ans, les données relatives à l'identification des utilisateurs de services, à l'analyse du trafic, aux dispositifs de communication, aux données de géolocalisation des utilisateurs et aux données relatives à l'accès et à l'utilisation de contenus protégés à valeur ajoutée.

Alors que le gouvernement poursuit ses différents programmes de numérisation, les groupes de la société civile mettent en garde contre la mise en péril de la vie privée, de la protection des données personnelles et de la sécurité numérique des citoyens.

Le 3 janvier 2023, le ministre tunisien du Commerce et des exportations a annoncé le développement d'une plateforme numérique pour la compensation des subventions.²¹ Des associations locales ont demandé au gouvernement tunisien de reporter le lancement de cette plateforme, craignant qu'elle ne soit pas conforme aux lois sur la protection des données personnelles, ce qui pourrait avoir un impact sur le droit à la vie privée et à la protection des données des Tunisiens.²² Les autorités tunisiennes n'ont pas procédé au lancement de la plateforme numérique, sans fournir de commentaires officiels. Les groupes de défense des droits ont également exprimé leurs préoccupations concernant le projet d'identification mobile, le premier projet d'identité nationale numérique. Ils ont notamment critiqué la nature centralisée du système, la sécurité des données collectées et l'absence de consultation de la société civile.²³

¹⁸ Besma Essoussi, " J'ai maintenant l'histoire d'intérêt ToolsHuman (Tunisie)", ONU Femmes, 2 décembre 2023 <https://arab-states.unwomen.org/en/stories/feature-story/2023/12/i-now-have-the-tools#drop1>

¹⁹ "Septième rapport annuel sur la sécurité des journalistes, SNJT, novembre 2023, <https://protection.snjt.org/1465-2/>

²⁰ Décret présidentiel n° 2022-73 du 15 février 2022, portant prorogation de l'état d'urgence, <https://legislation-securite.tn/fr/law/105203>

²¹ "Bientôt : lancement de la plateforme de subventions ciblées", Tuniscope, 3 janvier 2023, <https://www.tuniscope.com/ar/article/347328/politique/actualites/bientot-lancement-de-la-plateforme-de-subventions-ciblees-160416>

²² Access Now, " Les organisations et associations de défense des droits humains appellent le gouvernement tunisien à reporter le lancement de la plateforme numérique de compensation des subventions", Access Now, 27 février 2023, <https://www.accessnow.org/press-release/tunisia-postpone-digital-platform-for-subsidies-compensation-launch/>

²³ Access Now, " Les programmes de numérisation en Tunisie menacent la vie privée de millions de personnes ", Access Now, 27 avril 2023, <https://www.accessnow.org/tunisia-digitalization-programs-threaten-the-privacy-of-millions/>

Carte d'identité numérique

Plus d'un an s'est écoulé depuis l'inauguration du projet d'identité numérique du citoyen national, marquant le lancement du premier projet d'identité numérique nationale conçu pour les citoyens par l'intermédiaire des téléphones mobiles. Cette initiative permet aux citoyens d'accéder à des documents et à des services administratifs à distance. L'objectif principal du projet est de convertir les cartes SIM en outils d'identité en associant les numéros de carte d'identité nationale des utilisateurs à leurs numéros de téléphone.²⁴ En août 2023, le ministère des technologies de la communication indique que près de 60 000 documents d'état civil ont été générés pour plus de 50 000 bénéficiaires de l'identité numérique.²⁵

Les détenteurs d'une carte d'identité numérique ont accès à divers services gouvernementaux, y compris l'acquisition d'un certificat de naissance en ligne ou la facilitation d'un transfert sans papiers de la propriété d'un véhicule, la signature de documents et l'authentification de transactions électroniques et de reçus. En outre, ils peuvent établir un courriel officiel dans le domaine national (@tunisie.tn) pour communiquer avec les agences gouvernementales et les institutions publiques. En outre, en avril 2023, le portefeuille électronique et la carte de paiement électronique liés à l'identité numérique ont été introduits. Le portefeuille électronique permet aux citoyens d'effectuer des opérations de paiement et de retrait, ainsi que des démarches administratives.²⁶

Malgré ces avancées, les groupes de la société civile ont exprimé leur inquiétude quant au manque de transparence concernant les aspects technologiques et juridiques du projet, notamment la manière dont les données sont collectées et traitées. Ils craignent que le projet ne soit utilisé à mauvais escient pour porter atteinte à la vie privée en l'absence d'un cadre de protection des données actualisé et appliqué.²⁷

Protection des données et cybersécurité :

En 2023, diverses mesures réglementaires et projets législatifs ont été adoptés pour encadrer l'écosystème national de la cybersécurité et redéfinir les nouvelles responsabilités de l'Agence nationale de cybersécurité.

Parmi ces textes figure le décret-loi 17 du 11 mars 2023, qui vise à réglementer le domaine de la cybersécurité et à délimiter la mission de l'Agence nationale de cybersécurité, ainsi que les mécanismes qui lui sont assignés pour assurer la sécurité du cyberspace national dans le cadre de ses attributions.²⁸ L'Agence est désormais chargée d'attribuer le label "sécurisé" à chaque logiciel ou équipement électronique à la demande du développeur ou de l'importateur. Le ministère des technologies de la communication a également publié des décisions concernant la réglementation des procédures et des conditions d'attribution et de retrait du label "sécurisé". En outre, il établit des normes techniques pour l'audit de l'intégrité des systèmes d'information et définit des procédures pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le ministère a aussi établi des procédures et des conditions pour l'attribution, le renouvellement et la révocation du label "Government Cloud Computing Services provider" (G-cloud) et du label "National Cloud Computing Services provider" (N-cloud).

L'Agence nationale de cybersécurité est chargée de publier et de mettre à jour régulièrement un registre national des logiciels et des équipements électroniques ayant obtenu le label "sécurisé".

²⁴ Tunisie numérique 'Tunisie-Lancement du projet d'identité numérique pour les citoyens' <https://news-tunisia.tunisienu-merique.com/tunisia-launch-of-digital-identity-project-for-citizens/>

²⁵ Page Facebook du Ministère des Technologies de la Communication, août 2023 <https://www.facebook.com/watch/?ref=saved&v=641593591044811>

²⁶ WebManager ; "E-houwiya : La nouvelle carte de paiement électronique prépayée liée à l'identité numérique", Webmanager, 16 avril 2023, <https://www.webmanagercenter.com/2023/04/16/505938/e-houwiya-la-nouvelle-carte-de-paiement-electronique-prepayee-liee-a-lidentite-numerique/>

²⁷ Access Now, " Les programmes de numérisation en Tunisie menacent la vie privée de millions de personnes ", Access Now, 27 avril 2023, <https://www.accessnow.org/tunisia-digitalization-programs-threaten-the-privacy-of-millions/>

Toutes les institutions qui gèrent des infrastructures numériques d'importance vitale sont tenues d'utiliser des logiciels et des équipements portant le label "sécurisé", de maintenir leur centre d'hébergement principal et de disposer d'un centre de sauvegarde auprès d'un fournisseur de services d'informatique en nuage ayant obtenu le label. Elles doivent également respecter des mesures et des procédures assurant la continuité et la protection des bases de données sensibles en cas de crise cybernétique. Le décret-loi 17 prévoit pareillement diverses sanctions pécuniaires en cas d'infractions, telles que l'absence d'audits de sécurité obligatoires et périodiques des systèmes d'information.

Fonds de service universel

La réglementation tunisienne régissant les services universels, introduite en 2001 et modifiée en 2008 et 2013, définit l'accès à Internet (minimum 128 kbps) comme un service universel.²⁹ Les opérateurs de télécommunications contribuent à hauteur de 1 % de leur chiffre d'affaires à la fourniture de services universels dans le cadre d'un fonds de développement des communications plus large. Cependant, le fonds de service universel n'est pas géré de manière indépendante et sa répartition manque de transparence. Bien que des consultations multipartites aient été lancées en 2015 pour élaborer une politique spécifique en matière de services universels, aucun progrès n'a été réalisé.³⁰

Le gouvernement a poursuivi des stratégies alternatives pour étendre l'accès aux services, en particulier dans les zones rurales. Ces projets, souvent menés par Tunisie Telecom, qui appartient en partie à l'État, comprennent l'initiative "zones blanches" pour la couverture Internet à distance et "Edunet 10", qui se concentre sur la connexion des établissements d'enseignement.

²⁸ THD, "Un nouveau décret sur la cybersécurité et l'Ansi change de nom", THD.tn, mars 2023, <https://www.thd.tn/un-nouveau-decret-sur-la-cybersecurite-et-lansi-change-de-nom/>

²⁹ Arrêté du ministre des technologies de l'information et de la communication du 30 décembre 2013, fixant la liste des services universels des télécommunications. https://www.intt.tn/upload/txts/fr/arr%C3%AAt%C3%A9_du_ministre_des_technologies_du_30_d%C3%A8cembre_2013_fixant_la_liste_des_services_universels.pdf (consulté le 14 mars 2023)

³⁰ INT "workshop "pour l'élaboration d'une politique de service universel des télécommunications en tunisie"" <http://www.intt.tn/fr/index.php?typeactu=89&actu=538> (consulté le 14 mars 2023)

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Les conclusions présentées dans ce rapport soulignent les progrès louables de la Tunisie dans l'amélioration de la connectivité internet, le renforcement de la cybersécurité et la mise en œuvre de services numériques innovants. Cependant, les inquiétudes soulevées par la société civile concernant la transparence et la vie privée soulignent la nécessité d'une approche prudente et équilibrée. Si les avancées en matière d'accès à l'internet et de réglementation de la cybersécurité témoignent de l'engagement de la Tunisie à progresser, les défis liés au déclin de la liberté d'expression soulignent l'importance de sauvegarder les droits individuels.

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Les autorités doivent privilégier une communication transparente et s'engager dans des consultations significatives avec les groupes de la société civile et les parties prenantes. Cela peut aider à aborder la question de la protection des données, de la vie privée et de l'utilisation potentiellement abusive des initiatives numériques, en favorisant une approche collaborative et en instaurant la confiance.
 - » Compte tenu de l'importance croissante des projets d'identité numérique, le gouvernement devrait travailler à la mise à jour et à l'application de cadres solides de protection des données. Le Parlement est appelé à promulguer une nouvelle loi sur la protection des données qui respecte les droits des individus, assure la protection des données des citoyens tunisiens et soit conforme aux engagements internationaux de la Tunisie.
 - » Le gouvernement devrait investir davantage dans des programmes d'alphabétisation numérique afin que les citoyens puissent bénéficier pleinement des services numériques tout en comprenant les risques qui y sont associés.
 - » Le gouvernement devrait revoir et reconsidérer les mesures juridiques, telles que le décret-loi n° 2022-54, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes internationales en matière de liberté d'expression. Des garanties devraient être mises en place pour protéger les journalistes et les internautes contre des poursuites ou des condamnations injustifiées, pour promouvoir un climat d'ouverture.
 - » Les autorités doivent rejeter toutes les accusations et mettre fin à l'intimidation extralégale utilisée pour faire taire et censurer les voix critiques.
-

-
- » Établir, communiquer et appliquer une stratégie nationale globale visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace numérique.

Société civile :

- » Consolider les efforts conjoints pour s'opposer au renforcement des lois et décrets menaçant les droits numériques dans le pays.
 - » Participer activement aux efforts de sensibilisation des citoyens aux droits à la vie privée et aux questions de protection des données.
 - » Les groupes de la société civile peuvent contribuer à promouvoir la culture numérique et la sensibilisation à la cybersécurité parmi les citoyens.
-



www.paradigmhq.org

Droit d'auteur © 2024